

RECAPITULATIF DES REDEVANCES COMMUNALES DE L'EXERCICE 2010

| TYPE DE REDEVANCE | PARTICULARITES DE LA REDEVANCE | TAUX |
|--|---|----------------------|
| Concession cimetière / colombarium : | | |
| - sépultures | le m2 ; personnes domiciliées à la Commune le m2 ; personnes non domiciliées à la Commune | 50,00 € 125,00 € |
| - colombarium | <u>pour 1 urne</u> - personnes domiciliées à la Commune - personnes non domiciliées à la Commune | 250,00 € 325,00 € |
| | <u>pour 2 urnes</u> - personnes domiciliées à la Commune - personnes non domiciliées à la Commune | 325,00 € 500,00 € |
| | <u>pour 4 urnes</u> - personnes domiciliées à la Commune - personnes non domiciliées à la Commune | 570,00 € 750,00 € |
| Délivrance de documents administratifs | | |
| - cartes d'identité ELECTRONIQUE | délivrée à partir de l'âge de 12 ans (soit une taxe communale de 1,00 € en plus du coût de fabrication de la carte, qui est de 10,00 €) | 11,00 € |
| - carnet de mariage | pour un duplicata | 12,50 € |
| - permis d'urbanisme | tarif = au prix coûtant des frais d'envoi ; concerne permis d'urbanisme tels que repris dans le nouveau CWATUP. Sont visés : permis de bâtir et de lotir, modifications de permis de lotir, demandes de dérogation aux prescriptions urbanistiques d'un Plan Particulier d'Aménagement (P.P.A.) ou d'un lotissement, etc... | - |
| - autres documents | 1 pour unique ou 1er exemplaire (certificats, copies, légalisations, autorisations, etc... généralement quelconques, non spécialement tarifés délivrés d'office | 1,00 € |
| | 2 pour exemplaire(s) délivré(s) en même temps que le 1er (mêmes types de documents que ci-avant) | 0,50 € |
| - photocopies | format A4 format A3 et format A4 recto-verso | 0,15 € 0,30 € |
| - délivrance, prolongation ou remplacement de titre de séjour d'un étranger (Loi du 14-03-1968) et attestation d'immatriculation au registre des étrangers | | 1,00 € |
| Délivrance de renseignements urbanistiques | par heure | 25,00 € |
| | forfait, par demande, de | 40,00 € |
| | renseignements délivrés aux notaires et à toute autre personne intéressée ; exonération de la redevance pour les Comités d'Acquisition d'Immeubles du Ministère des Finances | |

(suite page suivante)

RECAPITULATIF DES REDEVANCES COMMUNALES DE L'EXERCICE 2010

(suite)

| TYPE DE REDEVANCE | PARTICULARITES DE LA REDEVANCE | TAUX |
|--|---|--|
| Enlèvement des déchets dans le cadre du service extraordinaire de collecte | Est présumée « producteur de déchets » la personne physique ou morale dont l'identité peut être déterminée par les services communaux ou le service de collecte au moyen des renseignements trouvés par ceux-ci notamment parmi les déchets enlevés (destinataire d'une lettre ou d'un prospectus, titulaire d'une formule de virement,...). Est également présumée « producteur de déchets » la personne physique ou morale dont il peut être établi qu'elle s'est débarrassée de déchets qui n'auraient pas pu être enlevés à l'occasion de collectes organisées dans le cadre du service de ramassage, parce que ne répondant pas aux conditions et critères d'enlèvement. | fixée de manière à couvrir l'intégralité des dépenses réellement engagées dans le chef de la Commune pour identifier le producteur de déchets et couvrir leur enlèvement et leur gestion (frais administratifs, de personnel, collecte, transport et traitement) |
| Contrôle d'implantation de nouveaux immeubles et intervention d'un géomètre | La redevance est due par la personne physique ou morale ayant obtenu un permis d'urbanisme nécessitant la vérification de l'implantation de la ou des future(s) construction(s) | Redevance est fixée au montant des honoraires réclamés à la Commune par le géomètre chargé de la mission de vérification de l'implantation |
| Prêt de livres à la bibliothèque communale | par prêt | 0,30 € |
| Photocopies faites par les associations de la Commune de WELLIN à la maison communale | par photocopie ; payable au comptant au moment de la remise des copies ou, à défaut, dans les deux mois de l'envoi de l'invitation à payer | 0,05 € |

(suite page suivante)

RECAPITULATIF DES REDEVANCES COMMUNALES DE L'EXERCICE 2010

(suite)

| TYPE DE REDEVANCE | PARTICULARITES DE LA REDEVANCE | TAUX |
|--|--|---|
| Redevances relatives à la tarification des services offerts par l'EPN (Espace Public Numérique) | | |
| 1) accès libre sans assistance | par heure * Moins de 18 ans : * Plus de 18 ans : avec carte prépayée * Moins de 18 ans (et pour 12 heures) : * Plus de 18 ans (et pour 12 heures) : | 0,50 € 1,00 € 5,00 € 10,00 € |
| 2) accès libre avec assistance personnalisée | par heure * Moins de 18 ans : * Plus de 18 ans : avec carte prépayée même tarif que l'accès libre normal, mais on fait 2 poinçons pour 1 heure ou un seul poinçon pour 1/2 heure | 1,00 € 2,00 € |
| 3) formations de base | | |
| a) formations de base | pour un cycle complet (10 heures) soit, par module (2 heures) soit, par heure | 10,00 € 2,00 € 1,00 € |
| b) formations intermédiaires | par module de 2 heures soit, par heure | 3,00 € 1,50 € |
| b) formations multimédia | pour 2 heures soit, par heure | 4,00 € 2,00 € |
| 4) stages encadrés | à établir au cas par cas | |
| 5) conférences | par personne | entre 0 et 5,00 € |
| 6) impressions / CD / DVD | | |
| a) impressions | page A4 N&B (max. 100 pages / mois / personne) page A4 couleur (max. 100 pages / mois / personne) photos 10x15 (max. 10 photos / mois / personne) | 0,10 € 0,25 € 0,50 € |
| b) CD et DVD à graver | par CD-R par DVD | 0,25 € 0,50 € |
| 7) location de l'EPN | possible moyennant une convention ou un contrat entre l'EPN et l'organisme demandeur | |